



AG FFB VISIO-CONFERENCE LES 13 ET 14 JUIN 2020

Visio-conférence des délégués de ligues samedi 13 juin 2020

Ordre du jour

14h00 : [Accueil des participants](#), prise en main de l'outil Zoom, organisation de l'AG du 14 juin (modalités concernant le vote des textes, ...)

14h30 : [Avancées en matière de formation et d'arbitrage](#) (Eric Vaquier)

15h10 : [Projet de création d'un conseil des ligues](#) (Marcel Dejardin, Christian Baizet)

15h40 : [Dossier "licences tardives" et "jeunes U11"](#) ; propositions présentées par Jean-Michel Delamarche

16h20 : [Clôture de la conférence](#)



Rédaction : Philippe Zwaenepoel

Fédération française de billard – CS 42202 – 03202 Vichy Cedex

Tél : 33 4 70 96 01 01 – www.ffbillard.com

Association loi 1901 – N° SIRET : 300700739000 59

Compte rendu

1 Accueil des participants, prise en main de l'outil Zoom, organisation de l'AG du 14 juin

Véronique Cardineau, directrice administrative, fait le pointage des délégués (liste en annexe) ; elle indique que tous les micros seront coupés pour éviter les interférences, et qu'elle donnera la parole successivement aux intervenants et aux personnes manifestant l'intention de s'exprimer via la messagerie instantanée de Zoom. La messagerie instantanée permet également de commenter ou de poser des questions, qui sont vues de tous les participants ou de ceux choisis par l'émetteur.

Le président Jean-Paul Sinanian souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence à cette conférence qui va permettre, comme les précédentes, d'échanger et de progresser ; il rappelle le programme en quelques mots.

Serge Lecroart présente la procédure de vote du lendemain, concernant notamment les statuts et le règlement intérieur, via l'outil Google Forms, avec un vote oui, non, abstention sur chaque amendement proposé. Chaque délégué vote une fois ; les délégués porteurs d'un pouvoir votent deux fois. Les poids des votes en nombre de voix par délégué sont pris en compte.

Nota : il est signalé l'utilisation par le CROS Centre de l'outil Zoom pour l'organisation d'AG avec un système de pointage automatique lors de la connexion et la possibilité de voter avec le système de sondage intégré à Zoom. A priori, avec ce système développé par le CNOSF pour l'ensemble des CROS, le nombre de voix par délégué serait aussi pris en compte. Les possibilités offertes par cet outil seront examinées pour savoir s'il répond aux besoins de la fédération.

2 Avancées en matière de formation et d'arbitrage (Eric Vaquier, copilote du pôle formation)

2.1 Règlement formation

Une réunion s'est tenue avec les responsables des ETR existantes et les responsables « formation » des ligues pour présenter le projet de règlement. Un compte rendu a été produit ; les observations faites ont été prises en compte.

Liste des propositions des principales modifications apportées au règlement formation :

- Modification de la durée de la fonction de cadre formateur fédéral. Cette durée est alignée sur une olympiade comme pour les Instructeurs fédéraux et les membres du comité directeur ;
- Prise en compte des nouvelles modalités d'inscription en ligne sur le portail « formation » du site fédéral ;
- Introduction de 3 nouveaux diplômes fédéraux :
 - Instructeur
 - Agent de développement
 - Entraîneur de club, régional ou national

Ces nouveaux diplômes sont délivrés à l'issue d'un parcours de formation/certification composé de deux des quatre modules du DECF, dont un module commun (le module réglementaire). Ils permettent de former à une fonction spécifique en proposant un parcours de formation moins lourd que le DECF, sans multiplier les programmes de formation.

- Prise en compte des labels « école de billard » niveau 1 (découverte et initiation) et niveau 2 (perfectionnement) ; description de la procédure de délivrance et des modalités d'analyse des dossiers ;
- Ajout du schéma de la filière fédérale de formation.

Réponses aux observations faites lors de la réunion citée ci-dessus :

- Sur l'obtention d'un ou plusieurs modules du DECF par équivalence : principe acté ; les modalités restent à définir ;
- Sur la tarification de la formation : 300 € pour 4 modules ; 150 € pour deux modules
- Sur le besoin ressenti de formation pour les instructeurs fédéraux : une formation, soit en présentiel soit à distance, sera organisée entre septembre et décembre 2020, en vue des nominations pour la prochaine olympiade ; a priori, cette formation sera gratuite pour les participants, hormis les frais de déplacements si elle est organisée en présentiel.

2.2 Règlement formation arbitres

Le règlement de la formation des arbitres a été élaboré par la commission des juges et arbitres (CJA) avec un groupe de travail ad hoc qui s'est réuni à plusieurs reprises.

L'objectif était d'harmoniser les règles entre toutes les disciplines ; un portail dédié à l'arbitrage a été installé sur le site fédéral par la DTN.

Le règlement fixe les grades et les conditions de délivrance des grades, les modalités de formation, d'évaluation et de nomination des instructeurs arbitres et des cadres arbitres, et prévoit un calendrier national des formations organisées par les différentes ligues.

La 1^{ère} phase théorique règlementaire va reposer sur un apprentissage à distance avec quiz d'auto-évaluation. Chaque ligue va proposer des instructeurs arbitres chargés de suivre le parcours de formation des candidats et les aider à progresser.

Quand l'instructeur estime que le candidat est apte à se présenter à l'examen, ce dernier est invité à répondre à un QCM en ligne limité dans le temps, avec un ordre aléatoire des questions et des réponses, pour limiter les risques de tricherie. En cas de réussite, il pourra suivre une formation pratique d'une journée organisée par la ligue et encadrée par l'instructeur arbitre. La délivrance d'un grade d'arbitre départemental ou régional est consécutive à une épreuve pratique d'arbitrage sur match simulé. Le grade d'arbitre fédéral s'obtient après une évaluation de l'arbitre en compétitions (cf le règlement correspondant).

Selon les résultats obtenus, un grade d'arbitre est délivré :

	Cumul C des notes théorique et pratique	Autres conditions (cf. ci-dessous)
Arbitre départemental	10 < C < 14	Age > 12 ans
Arbitre régional	14 < C	Age > 14 ans

La validité du grade sera de 4 saisons pleines à compter du 31 août suivant la date de délivrance du grade d'arbitre, soit entre 4 ans minimum et 5 ans maximum, avec des remises à niveau en cours de route. Toutes les modalités sont encore à définir par la CJA.

Plusieurs points ont été soulevés lors de la réunion des commissions d'arbitrage des ligues :

- Age minimum : 12 ans (départemental), 14 ans (régional), 16 ans (fédéral) ; pour le snooker, un arbitre peut être international à 16 ans. Le séquençage par âge s'impose même si les candidats obtiennent d'excellentes notes, ceci pour leur permettre d'acquérir l'expérience nécessaire par la pratique ;
- Le règlement n'interfère pas avec la désignation des arbitres pour les compétitions ; les arbitres restent désignés par les commissions sportives ;
- Les dispositions financières liées à la formation à l'arbitrage seront discutées ultérieurement.

Questions et réponses :

- Possibilité d'augmenter la durée de l'examen de 1/3 tiers pour les candidats dyslexiques : à étudier en liaison avec la commission médicale.
- Risque de triche avec le code sportif à proximité de soi : le temps court imparti (20 min) limite les risques car un QCM incomplet n'est pas pris en compte ; par ailleurs, l'évaluation de la réalité des connaissances va se poursuivre pendant la formation pratique et l'évaluation finale.
- Comment sont nommés au départ les cadres et instructeurs ? Les commissions d'arbitrage des ligues font remonter une liste des candidats à la CJA qui propose les nominations.
- Le règlement sera complété pour intégrer les CDB dans le dispositif.

- Si la partie règlementaire est nationale, les ligues et CDB restent responsables de l'organisation de la partie pratique, la note finale intégrant les deux volets.

Pour toute autre question ou proposition sur le sujet : contacter le président de la CJA.

3 Projet de création d'un conseil des ligues (Marcel Dejardin, Christian Baizet)¹

La présentation a pour objectif d'expliquer ce qu'est un conseil des ligues, de montrer son utilité afin que les délégués puissent voter pour ou contre sa création en parfaite connaissance de cause.

L'idée de la création d'un conseil des ligues part d'une expérience positive vécue au sein de la fédération de tennis de table par MD, concernant un tel conseil, qui a permis des avancées intéressantes. D'autres fédérations disposent également d'instances analogues, sous des dénominations parfois différentes.

Un petit groupe s'est donc formé pour en débattre, élaborer un texte en liaison avec la commission administrative, le proposer au bureau puis au comité directeur, lequel a voté l'inclusion d'un article créant le conseil des ligues dans le règlement intérieur soumis demain à l'approbation de l'AG.

Le besoin de créer ce conseil résulte du principe du carré magique, valable à tous les échelons d'une fédération, et guidant le fonctionnement de la vie associative :



L'utilisateur adhère au club ; l'adhésion se transforme en appartenance ; on élit une direction qui met en place une stratégie, votée par l'AG, qui se transforme en projets (développement, formation, sportif, ...) avec des résultats qui reviennent vers l'utilisateur – utilisateur.

La liaison usager – club est facile (proximité) ; la liaison ligue – clubs est un peu plus difficile mais fonctionne encore correctement, via les réunions, AG, événements sportifs,

Par contre, entre les ligues et l'exécutif fédéral, les liens sont plus distendus ; on a bien l'AG et la conférence des délégués de ligue, mais dans cette dernière, l'ordre du jour est proposé par l'exécutif. Il manque donc une transversalité entre les ligues elles-mêmes pour travailler ensemble et avoir des moments d'associativité, d'où le besoin d'un conseil des ligues.

Composition du conseil des ligues : présidents de ligues + président fédéral

Objet :

- Concertation entre Ligues
- Force de Propositions
- Discussions, le débat contradictoire,

¹ Présentation jointe en annexe

- SUJETS MULTIPLES: Plan d'action, formations de dirigeants, statuts règlements, développement, ETR, championnats et animation sportive, les clubs (structures, salles, enseignement, jeunes, différents publics...)....

Fonctionnement :

- Coordonnateur (Président) + secrétaire
- Réunions semestrielles et associées aux AG, de façon à ne pas engendrer de coûts supplémentaires, en présentiel ou sinon en utilisant la visio-conférence fédérale.
- Le conseil donne des avis, des recommandations dans le cadre d'un travail collectif ; il n'est pas doté d'un pouvoir de décision. Les comptes rendus sont transmis aux ligues et publiés sur le site fédéral

CB évoque les conditions de mise en œuvre du débat contradictoire :

Le débat doit être conduit dans la sympathie, pour le bien collectif, et sans recherche de pouvoir. Il peut être contradictoire mais il faut en sortir en trouvant des solutions. Il faut respecter l'ordre du jour, l'ordre de la parole, l'ordre du temps (pas de monopolisation de la parole), avec respect et bienveillance, en évitant le côté « injonction » ; libérer la parole dans un climat apaisé ; respecter la parole, s'écouter, ne pas s'interrompre, ...

Le conseil des ligues peut faire l'objet d'une saisine par le comité directeur fédéral ou d'une ligue, ou s'autosaisir d'un sujet, en faisant connaître ses recommandations à l'exécutif et aux ligues.

A l'issue du débat, l'avis est pris à la majorité sans voix prépondérante (collégialité). Quelles que soient les positions individuelles, les membres du conseil des ligues doivent se montrer solidaires des avis et recommandations adoptés.

Cette initiative étant partie d'une ligue, indépendamment du comité directeur, ses promoteurs remercient les élus de les avoir laissés élaborer cette proposition en toute liberté.

MD rappelle les valeurs portées par l'esprit associatif : prise d'initiatives, sens des responsabilités, notion d'intérêt général, goût de l'effort, loyauté, altruisme, partage, solidarité, tolérance, respect de soi et des autres, et cite Tocqueville : « *Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art d'associer se développe et se perfectionne* ».

L'associativité permet le débat, additionne les compétences, enrichit les projets et permet d'arriver à des plans d'action plus aboutis. Elle manque aujourd'hui entre les ligues et la création du conseil des ligues est destinée à pallier ce manque. La première réunion du conseil des ligues pourrait être consacrée à la déontologie présidant à son fonctionnement.

CB ajoute que les projets proposés par l'exécutif auront beaucoup plus de chances d'être mis en œuvre par les territoires, s'ils sont partagés et débattus au préalable par une instance des représentants, comme le conseil des ligues.

Nota : la messagerie instantanée a enregistré plusieurs messages d'encouragement au projet.

4 Dossier "licences tardives" et "jeunes U11" ; propositions présentées par Jean-Michel Delamarche²

Ces deux dossiers ont été présentés par la ligue de Bretagne dans le cadre de l'appel à projets de développement lancé par la fédération mi-novembre 2019 (la ligue avait déposé 4 dossiers). Dans l'esprit de JMD, le dossier « licences tardives » est le plus important des deux.

4.1 Objectifs

JMD rappelle les objectifs fédéraux :

- Augmenter le nombre de jeunes dans les clubs ;
- Tendre vers l'objectif 1 adhérent = 1 licencié ;
- Encourager la licenciation même en fin de saison avec de vrais arguments pour les primo-licenciés.

² Présentation jointe en annexe

Mais le constat est 1/ que le ratio des jeunes stagne depuis de nombreuses années malgré de nombreux efforts sur la formation/détection 2/ que de nombreux clubs ne respectent pas la règle de licenciement (cf. résultats de l'étude présentée en colloque des présidents en juin 2019 s'appuyant notamment sur le nombre de licenciés par table et le ratio de compétiteurs ramené à l'effectif total du club).

La priorité fédérale « jeunes » pourrait être davantage affichée par une tarification appropriée ; l'initiative « licences 20/20 » s'est soldée par un échec, faute entre autres raisons, d'un travail collaboratif en amont avec les ligues.

Les objectifs des deux projets

- Incitation à la licenciement des jeunes dans les clubs ;
- Equité entre les publics (jeunes versus adultes) car les primo-arrivants jeunes payent le même tarif que les autres jeunes alors que les primo-arrivants adultes ont un tarif plus avantageux que les autres adultes ;
- Augmentation du taux de licenciement en fin de saison (à partir d'avril, on constate que le nombre de licences prises est très faible) ;
- Augmentation du taux de renouvellement sur le public en situation de découverte du billard en fin de saison.

Obligations

La fédération et les ligues doivent travailler ensemble, la fédération lançant un vrai signal à l'intention des nouveaux pratiquants et du jeune public, et les ligues affichant leur volonté d'encourager ces objectifs.

Enjeux

- Stopper sans délai une image de percepteur largement démontrée encore cette saison avec les non-remboursements des licences primo-arrivants souscrites à partir de mars, la décision de la fédération ayant été simplement de reconduire le tarif primo-accédant pour ces personnes, alors qu'elles n'avaient pas pu jouer depuis mars ;
- Démontrer qu'il est possible de prendre des décisions ensemble. En toute concertation !

4.2 *Projet 1 : Proposition licences tardives primo-licenciés*

Constats

- La Bretagne a le plus faible taux de non-licenciement avec un seul club ayant moins de 4 licenciés par table. Pourtant, elle ferme les yeux sur la non-licenciement des nouveaux arrivants dans les clubs à partir du printemps, comme un certain nombre d'autres ligues.
- Le taux de licenciement après le 21 mars ne représente que 0.7% du total des licenciés, et seulement 60% reprennent une licence suivante contre 80 % pour l'ensemble des licenciés, ce qui n'est pas satisfaisant.
- Les clubs seraient prêts à licencier les nouveaux arrivants en fin de saison mais à condition que les conditions soient attractives

Objectifs

FFB et les organes déconcentrés (cf. supra):

- Donner des outils aux ligues pour être pertinents face à la lutte contre la non-licenciement des adhérents ;
- Augmentation du nombre des licenciés avec des impacts possibles dans les diverses possibilités de subventions (Etat, Région...).

Clubs

- Exploiter pleinement les opérations de portes ouvertes et autres actions de communication qui se déroulent au printemps, en favorisant la prise de licence ;
- Facilitation du renouvellement de la licence la saison suivante sur ce public qui découvre le billard en fin de saison.

Licenciés

- Mettre fin à l'aspect financier réhibitoire de souscrire une licence en fin de saison en mode « vache à lait » et donc de venir tenter l'aventure billard.

Proposition (à améliorer, à discuter)

- Gratuité des licences Découverte / Avenir à partir du 21 mars !
- Si un licencié a pris sa licence Découverte / Avenir après le 21 mars d'une saison sportive, soit gratuitement, soit à un tarif modique, il conserve le bénéfice de la licence Découverte / Avenir la saison suivante.

La date du 21 mars a été prise car il s'agit du début du printemps, mais on peut l'avancer ou la reculer.

Les risques financiers semblent peu importants ; la perte financière chiffrée sur la saison 2018-2019 sur la Bretagne représente 64 € pour la ligue et 186 € pour la fédération. La question que l'on doit se poser "combien avons-nous perdu d'opportunités de nouvelles licences liées à ce frein financier ?"

4.3 Projet 2 : Proposition licences "avenir" et U11

Constats

- Le public jeune et très jeune (U11) est insuffisant et il est prioritaire d'y remédier ;
- Comme il a déjà été dit, la licence « avenir » pour les primo-arrivants jeunes ne bénéficie pas d'un tarif réduit par rapport à la licence normale jeune, contrairement à ce que se passe pour les adultes
- En Bretagne il est proposé pour les U11 une part ligue de 0 €. Pourquoi U11 ? parce qu'en Bretagne, l'âge de début des compétitions blackball a été fixé à 11 ans.
- Dans certaines ligues, la part ligue est de 0 € sur les U21 mais il existe de grandes disparités avec des parts ligue qui peuvent approcher 20 € pour les jeunes.

Objectifs (cf. supra)

Prérequis

- Un message clair des ligues et de la FFB sur une démarche attractive pour les jeunes ;
- Des clubs qui se mettent en place pour organiser l'accueil des plus jeunes ;
- Des clubs qui jouent le jeu de la licenciation.

Proposition

U11 :

- Gratuité de la licence pour les U11 sur la part fédérale ;
- Part ligue et CDB également distinctes de la part de la licence Avenir et U21.

Licence Avenir :

- Proposer un tarif spécifique différent de la licence U21 pour la licence Avenir ;
- Part fédérale passant de 9 à 4 € ;
- Part ligue et CDB également distinctes de la part de la licence U21, en encourageant les ligues à pratiquer des parts attractives.

Risques

- Que les ligues ne jouent pas le jeu d'un part ligue différenciée en U21, Avenir et U11, et dans ce cas-là, ça ne servira à rien ; une vue des statistiques de licenciés des ligues par rapport aux parts ligues sur les licences sur 2 ou 3 ans sera un premier élément de réponse, et sera aussi le moyen de démontrer l'intérêt ou non de cette proposition ;
- Que la communication descendante vers les clubs soit insuffisante (rôle de la FFB, des ligues et des CDB). Il faut que cette tarification avantageuse soit bien connue et intégrée par les clubs.

Répercussions financières sur le budget fédéral et celui des instances déconcentrées

- Compte tenu du nombre de jeunes Avenir et U11, les répercussions seront faibles alors qu'il y a globalement beaucoup à gagner. Comme les jeunes reviendront davantage, on y gagnera à terme, certainement dès la 2^e année.
- Pour la Bretagne (saison 2018/2019) :
 - Nombre de U11 : 38 -> part fédérale : 342 € (manque à gagner : 342 €)

- Nombre d'Avenir : 31 -> part fédérale : 279 € (manque à gagner : 155 €)
- Soit un manque à gagner de 497€ pour la Bretagne
- Pour la fédération, aux alentours de 6500€ en comptabilisant toutes les ligues

4.4 La parole est donnée aux participants

Nota : les interventions sont regroupées par projet.

4.4.1 Licence tardive

- Pour la ligue de Bretagne, le dossier « licence tardive » est plus important que le projet « licences Avenir et U11 » pour les raisons déjà évoquées. La pression des clubs est forte à ce sujet. Le concept s'appliquerait aux seuls primo-arrivants. Si la licence totale pour les primo-arrivants coûtait moins de 10 €, elle serait prise ; à 30 €, ce n'est pas sûr.
- De l'avis général, le sujet est intéressant et mérite d'être approfondi, via notamment le conseil des ligues, si sa création est votée le lendemain.
- La saison dernière, il n'y a eu que 107 nouveaux licenciés après le 31 mars, c'est-à-dire que le 21 mars serait peut-être déjà trop tard.
- L'écueil possible est que les clubs ne répercutent pas la baisse de tarif sur le forfait comme cela se passe actuellement souvent pour la licence découverte ; la fédération devra communiquer sur ce sujet via la newsletter envoyée à tous les licenciés, lesquels pourront se retourner contre les clubs s'ils ne jouent pas le jeu.
- Des fédérations ont déjà mis en place ce type de licence. C'est un concept différent qui ne correspond pas à un rabais sur la licence mais à un autre type de licence : la licence « fin de saison ».
- On peut aussi imaginer une licence primo-arrivant prise au tarif actuel et prolongée la saison suivante ou une licence primo-arrivant prise au tarif actuel avec une rétrocession ultérieure.
- En termes de mise en œuvre, on peut envisager de mettre en place la licence tardive (ou fin de saison) en mars 2021, si l'AG de décembre 2020 vote la décision correspondante.

4.4.2 Projet licences "avenir" et U11

- le projet est intéressant ; le risque financier paraît modéré pour la fédération, probablement inférieur à 6500 €, et mérite d'être pris pour savoir si ça fonctionne ou pas. Les écueils possibles sont l'attitude des ligues, d'une part (il faut qu'elles se déterminent : gratuité ou niveau fixé sur la part ligue), et, d'autre part, celle des clubs, qui ne joueraient pas le jeu et ne répercuteraient pas cette tarification sur le forfait. L'expérience pourrait être tentée sur quelques ligues mais cela ne serait pas suffisamment démonstratif, compte tenu des différences d'effectifs de jeunes d'une ligue à l'autre.
- En Ile-de-France, la part ligue des U21 est déjà à 0, et 2 CDB ont aussi une part à 0.
- Il serait intéressant d'étudier l'évolution des effectifs, là où la gratuité a été mise en place pour voir s'il y a un réel effet sur la licenciation des jeunes, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui. Le constat est fait aussi que dans les clubs qui appliquent le forfait global, la distinction de tarifs n'est pas faite entre les primo-arrivants et les autres licenciés.
- Certaines ligues ont des parts ligue élevées pour les jeunes car elles montent des projets pour eux.
- Il faut que ce soit couplé avec une politique générale de promotion du billard auprès des jeunes, et ne pas communiquer seulement vers les licenciés.
- Là encore, le sujet est intéressant et mérite d'être étudié, au niveau du conseil des ligues pour voir quelles sont les pratiques dans les territoires, les volontés des ligues, ...
- La solidarité entre clubs, ligues et fédérations est aussi un aspect important sur lequel il faut insister.
- Il faut aussi qu'il y ait des écoles de billard bien structurées, avec des CFA, et qui fonctionnent réellement pour conserver les primo-arrivants dont les jeunes. Le billard à l'école est, aussi à ce titre, un outil intéressant.
- Les ligues et les CDB ont un rôle très important à jouer pour déployer le dispositif de formation et faire en sorte qu'il y ait une école de billard dans chaque club.

- Le problème est aussi de trouver des encadrants et de les motiver : il faut leur offrir des formations et leur donner un statut afin qu'ils soient reconnus, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.
- La ligue d'Occitanie a le projet d'une école de billard par district ; les jeunes doivent être pris en groupe. S'ils sont seuls, on les perd. L'école de billard n'est pas vraiment dans la culture des clubs. On y vient souvent pour jouer et consommer.

4.4.3 Autres actions de promotion en direction des jeunes

- Dans le cadre de la régionalisation du blackball, dans la ligue AURA, les 8 ou 9 événements sportifs prévus dans les clubs, avec l'installation de 20 billards, seront accompagnés d'une demi-journée gratuite ouverte au public et aux scolaires, avec un formateur financé par la ligue. Avec les CFA des clubs, il pourra animer une séance de découverte et d'initiation du blackball et d'une autre discipline, éventuellement.
- En Bourgogne-Franche-Comté, le département de l'Yonne va mettre en place un conseiller pédagogique d'éducation en EPS pour enseigner la pratique du billard au sein des établissements scolaires en liaison avec le club de billard de la ville, pour les CM1 et CM2 . Des conventions tripartites « ligues, clubs établissement scolaires » sont envisagées. Démarrage début septembre 2020.
- La carte passerelle mise en place par le CNOSF :
 - L'idée ? Favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion en club en offrant à tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération. Pendant 7 semaines, entre le 1er septembre et le 17 octobre 2020, les enfants vont avoir la possibilité de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances par club maximum.
 - Il faut inciter les clubs à s'inscrire car ce dispositif offre une ouverture intéressante vers les établissements élémentaires scolaires publics et privés ; on saura aussi si les jeunes ont une réaction d'intérêt billard.
 - Les gens qui les reçoivent doivent être compétents et bien formés et favoriser l'aspect ludique.
 - Les jeunes sont plutôt intéressés par le billard à poches et la multidisciplinarité n'est pas encore présente dans tous les clubs. Il y a un travail à faire de ce côté-là.
 - La fédé a communiqué sur ce dispositif et les ligues ont relayé vers les clubs, mais est-ce suffisant ? Comment faire en sorte que les clubs s'approprient l'idée et aient envie de s'engager, quand la culture « enseignement » n'est pas présente ? C'est aux ligues, et notamment aux ETR, qu'il revient a priori de les accompagner pour les inciter à s'inscrire. Pour l'opération « Soutiens ton club », on dénombre au 14 juin, une dizaine de clubs inscrits, ce qui est peu, relativement au nombre de clubs non municipaux.

5 Clôture de la conférence

Le président remercie les participants de la qualité des débats et des projets présentés. Il trouve l'outil Zoom intéressant pour échanger plus régulièrement tout en faisant des économies de temps, d'argent et de fatigue. La fonction « sondage » de Zoom sera étudiée et comparée à ce qui sera proposé demain.

Il clôt la conférence à 16h30, et donne rendez-vous aux délégués de ligue et aux autres participants, le lendemain matin à 8h45.

Philippe Zwaenepoel
Secrétaire général

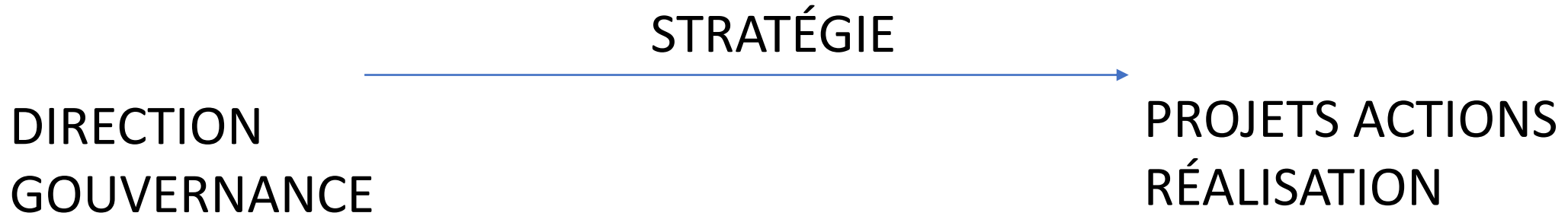
CONSEIL des LIGUES



GENESE

- Existait en Tennis de Table (90)
- En Basketball et Handball (Conseil des Territoires)
- Idée débattue, Président, Christian Baizet , François Pouilhe
- Texte élaboré en commun + C. adm. Serge Lecroart
- Proposé au Bureau
- Au CD Fédéral

CARRÉ MAGIQUE DE LA VIE ASSOCIATIVE



APPARTENANCE
PARTICIPATION

UTILISATEURS
USAGERS

ADHÉSION

Exécutif Fédé

LIGUES

Ligues

clubs

Conseil des Ligues

Clubs

licenciés

STRUCTURE HORIZONTALE

- **COMPOSITION:**

- Présidents de Ligue + Président Fédéral


- **OBJET:**

- Concertation entre Ligues
- Force de Propositions
- Discussions, le débat contradictoire,
- SUJETS MULTIPLES: Plan d'action, formations de dirigeants, statuts règlements, développement, ETR, championnats et animation sportive, les clubs (structures, salles, enseignement, jeunes, différents publics...)...

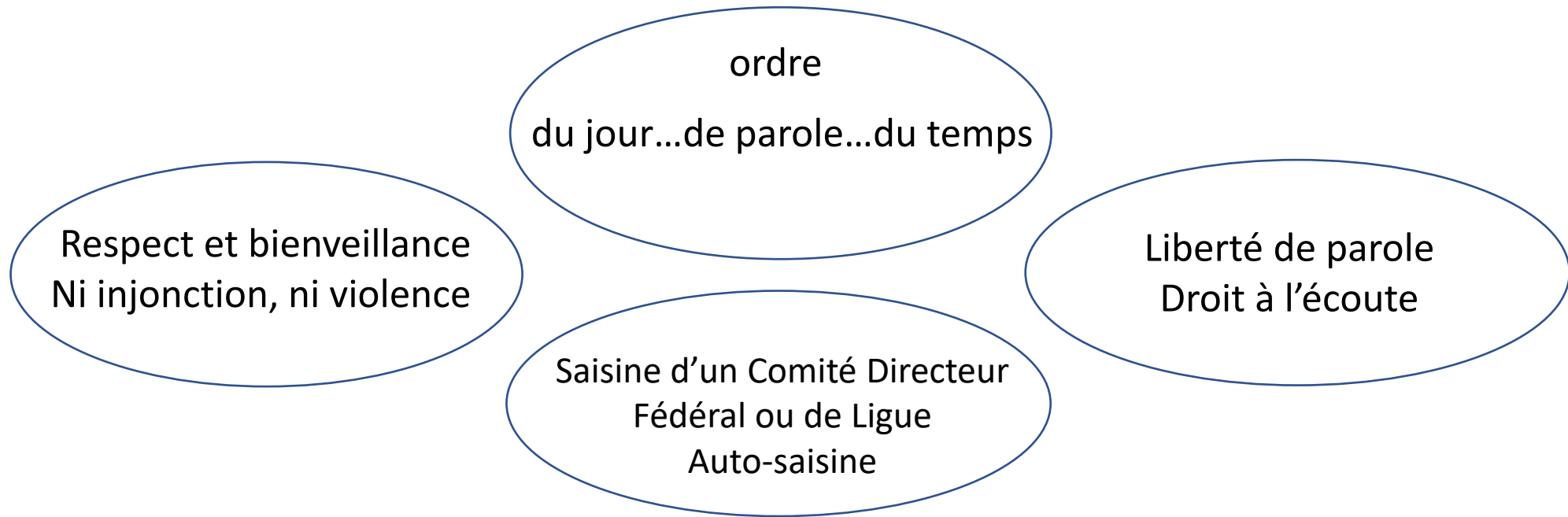
- **Fonctionnement:**

- Coordonnateur (Président)+ secrétaire
- Réunion semestrielle (AG) présentiel ou visio

- Donne des avis , des recommandations
- Travail collectif
- Pas de pouvoir de décision

- Compte-rendu 
 - Ligues
 - Site Fédéral

Le débat contradictoire, un outil de démocratie associative



A l'issue du débat contradictoire, adoption à la majorité qualifiée au 1^{er} tour,
sans voix prépondérante

Les membres du conseil de Ligue sont solidaires des avis et recommandations adoptés

LE SPORT ASSOCIATIF PORTEUR DES VALEURS SOCIETALES

- o Prise d'initiatives
- o Sens des responsabilités
- o Notion d'intérêt général
- o Goût de l'effort
- o Loyauté
- o Altruisme
- o Partage
- o Solidarité
- o Tolérance
- o Respect de soi et des autres

AUTANT DE VALEURS NECESSAIRES QUE LE SPORT PEUT TRANSMETTRE

« POUR QUE LES HOMMES RESTENT CIVILISES OU LE
DEVIENNENT, IL FAUT QUE PARMIS EUX L'ART D'ASSOCIER SE
DEVELOPPE ET SE PERFECTIONNE » (TOCQUEVILLE – 19ème)

L'ASSOCIATIVITE

Permet le DEBAT

Enrichit le PROJET

Valeurs Sociétales

PLANS d'ACTION aboutis

ADDITION des COMPETENCES

Présente à tous les échelons

Création CONSEIL des LIGUES

Un Besoin niveau National

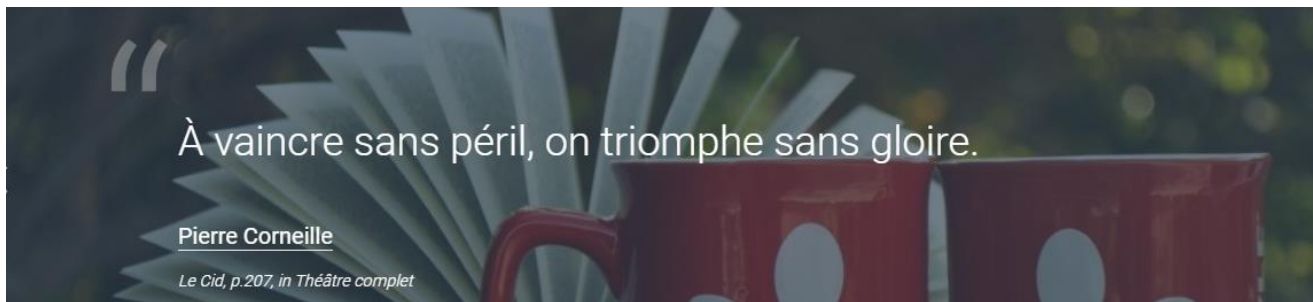
Déontologie: 1^{ère} réunion



Developpement 2020

Licences tardives

Licences Avenir & Jeunes U11



Rennes, le 13 juin 2020

AG FFB



Sommaire



Introduction

Priorités fédérales et constat

Enjeux & objectifs

Proposition licences tardives primo-licenciés

Proposition licences "Avenir" et U11



Introduction

- **Lancement opération développement 2020 mi-novembre 2019**
- **Date butoir de dépôt des dossiers au 31 décembre 2019**
- **La ligue de Bretagne dépose 4 dossiers :**
 - ❖ 2 dossiers concernent la ligue exclusivement :
 - Plan de développement billard américain
 - Convention d'accompagnement dans les projets de développement des clubs
 - ❖ 2 dossiers sont portés sur une vision plus globale sur le territoire national
 - On veut des jeunes, il faut peut-être mettre un peu la main au portefeuille.
 - Il faut donner le temps au printemps.

Ces 2 derniers dossiers sont l'objet de cette présentation

Sommaire

Introduction

Priorités fédérales et constat

Enjeux & objectifs

Proposition licences tardives primo-licenciés

Proposition licences “Avenir” et U11



Des priorités fédérales et constat

■ Comme un forme d'évidence :

- ❖ Augmenter le nombre de jeunes dans les clubs -> impératif pour assurer la survie des clubs à long terme
- ❖ Tendre vers l'objectif 1 adhérent = 1 licencié
- ❖ Encourager la licenciation même en fin de saison avec de vrais arguments pour les primo-licenciés

■ Et pourtant :

- ❖ L'étude présentée en colloque des présidents en juin 2019 montre :
 - Un taux de licenciés non-compétiteurs faible dans de nombreuses régions
 - Un taux de licenciés par billard trop souvent inférieur à 4 là où il pourrait être de l'ordre de 10

**Ceci traduit la non licenciation de tous les adhérents dans de nombreux Clubs.
Que font les Liges !!**

- ❖ Le ratio des jeunes stagne depuis de nombreuses années malgré de nombreux efforts sur la formation/détection
- ❖ Pas d'affichage politique clair de la FFB pour passer le message de cette priorité jeune -> gardons à l'esprit que l'argent, c'est le nerf de la guerre
- ❖ Des initiales fédérales (Opération 20/20) sans travail collaboratif avec les ligues qui aboutissent à des échecs cuisants (1 dossier pour l'opération 20/20).

Sommaire

Introduction

Priorités fédérales et constat

Enjeux & objectifs

Proposition licences tardives primo-licenciés

Proposition licences “Avenir” et U11



Enjeux & objectifs

■ Objectifs :

- ❖ Incitation à la licenciation des jeunes dans les clubs
- ❖ Équité entre les publics (jeunes versus adultes) chez les primo-accédants
- ❖ Augmentation du taux de licenciation en fin de saison
- ❖ Augmentation du taux de renouvellement sur le public en situation de découverte du billard en fin de saison

■ Obligations : Affichage d'une route à suivre ensemble

- ❖ Les ligues qui ne marquent pas une volonté d'encourager ces objectifs sont faciles à identifier
- ❖ Implication fédérale pour un vrai signal à l'intention des nouveaux pratiquants et du jeune public

■ Enjeux :

- ❖ Stopper sans délai une image de percepteur largement démontrée encore cette saison avec les non-remboursements des licences primo-accédants souscrites à partir de mars !
- ❖ Démontrer qu'il est possible de prendre des décisions ensemble. En toute concertation !

Une Grande première ?



Sommaire

Introduction

Priorités fédérales et constat

Enjeux & objectifs

Proposition Licences tardives primo-licenciés

Proposition licences “Avenir” et U11



Projet 1 : Proposition licences tardives primo-licenciés (1/3)

“Il faut donner le temps au printemps”

■ Constat :

❖ En Bretagne :

- Nous sommes reconnu comme étant la ligue qui affiche le plus faible taux de non licenciation
 - Pourtant : nous fermons les yeux sur la no- licenciation de nouveaux licenciés lorsque que nous arrivons au printemps
- Le nombre de licences Avenir / Découverte souscrites après le 21 mars est résiduel (< 0,7 % des licences)
 - Le taux de renouvellement de ces licences tardives chez les nouveaux licenciés est de 60 % contre plus de 80 % sur l'ensemble des licenciés



C'est NUL !

- De nombreux clubs sont prêts à jouer le jeu de licencier les nouveaux pratiquants en fin de saison sous conditions attractives

❖ Sur le territoire National : Nous pouvons facilement imaginer que les proportions sont comparables et même pire !

Projet 1 : Proposition licences tardives primo-licenciés (2/3)

“Il faut donner le temps au printemps”

■ Objectifs :

❖ FFB et les structures déconcentrées :

- Donner des outils aux ligues pour être pertinents face à la lutte contre la non-licenciation des adhérents
- Casser l'image de percepteur
- Augmentation du taux de licenciation en fin de saison
- Augmentation du taux de renouvellement sur le public en situation de découverte du billard en fin de saison
- Augmentation du nombre des licenciés avec des impacts possibles dans les diverses possibilités de subventions (Etat, Région...)

❖ Clubs :

- Exploiter pleinement les opérations de portes ouvertes et autres actions de communication qui se déroulent au printemps
- Facilitation du renouvellement de la licence la saison suivante sur ce public qui découvre le billard en fin de saison

❖ Licenciés :

- Mettre fin à l'aspect financier rédhibitoire de souscrire une licence en fin de saison en mode « vache à lait » et donc de venir tenter l'aventure billard

Projet 1 : Proposition licences tardives primo-licenciés (3/3)

“Il faut donner le temps au printemps”

■ Proposition :

- ❖ Gratuité des licences Découverte / Avenir à partir du 21 mars !
- ❖ Si un licencié a pris sa licence Découverte / Avenir après le 21 mars d'une saison sportive, il conserve le bénéfice de la licence Découverte / Avenir la saison suivante

■ Risques : Va falloir chercher beaucoup mais on essaie !



- ❖ En Bretagne, sur la saison 2018/2019 -> perte de budget de

64 €

186€ pour la FFB sur la Bretagne

Mais combien avons-nous perdu d'opportunités de nouvelles licences liées à ce frein financier ?

Sommaire

Introduction

Priorités fédérales et constat

Enjeux & objectifs

Proposition licences tardives primo licenciés

Proposition licences “avenir” et U11



Projet 2 : Proposition licences “avenir” et U11 (1/3)

“ On veut des jeunes, il faut peut-être mettre un peu la main au portefeuille ”

■ Constat :

- ❖ Le public jeune et très jeune (U11) est insuffisant et il est prioritaire d’y remédier
- ❖ La licence découverte est le pendant de la licence +21 ans pour les nouveaux licenciés de + 21 ans.
 - L’adulte bénéficie d’une licence à tarif réduit.
- ❖ La licence avenir est le pendant de la licence -21 ans pour les nouveaux licenciés de moins de 21 ans.
 - **Le jeune ne bénéficie pas d’avantage par rapport à un autre jeune contrairement à l’adulte**
- ❖ En Bretagne : nous proposons pour les U11 une part Ligue de 0€.
- ❖ Dans certaines ligues, la part ligue est de 0 € sur les U21 mais il existe de grandes disparités avec des parts ligue qui peuvent approcher 20 € pour les jeunes.



Projet 2 : Proposition licences “avenir” et U11 (2/3)

“ On veut des jeunes, il faut peut-être mettre un peu la main au portefeuille ”

■ Objectifs :

- ❖ Incitation à la licenciation des jeunes dans les clubs
- ❖ Equité entre les publics (jeunes versus adultes)

■ Prérequis :

- ❖ Un message clair des ligues et de la FFB sur une démarche attractive pour les jeunes
- ❖ Des clubs qui se mettent en place pour organiser l'accueil des plus jeunes
- ❖ Des clubs qui jouent le jeu de la licenciation

■ Proposition :

- ❖ U11
 - Gratuité de la licence pour les U11 sur la part fédérale
 - Part ligue et CoDB également distinctes de la part de la licence Avenir et U21
- ❖ Licence Avenir : Proposer un tarif spécifique différent de la licence U21 pour la licence Avenir :
 - Part fédérale passant de 9 à 4 €.
 - Part ligue et CoDB également distinctes de la part de la licence U21

Projet 2 : Proposition licences “Avenir” et U11 (3/3)

“ On veut des jeunes, il faut peut-être mettre un peu la main au portefeuille ”

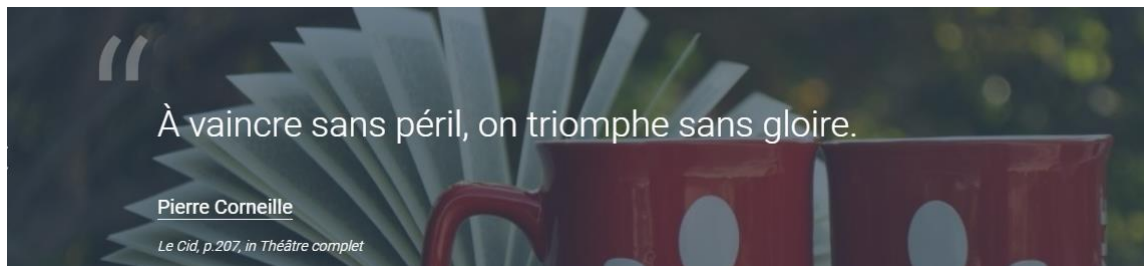
■ Risques :

- ❖ Que les ligues ne jouent pas le jeu d'un part ligue différenciée en U21, Avenir et U11
 - Une vue statistique des chiffres des ligues par rapport aux parts ligues sur les licences est un premier élément de réponses
 - C'est aussi le moyen de démontrer l'intérêt ou non de cette proposition

- ❖ Que la communication descendante vers les clubs soient insuffisantes (Rôle de la FFB, des ligues et des CoDB).

- ❖ Financier sur le budget fédéral et des instances déconcentrées
 - Compte tenu du nombre de jeunes Avenir et U11, il est difficile d'imaginer une baisse de budget alors qu'il y a tant à gagner
 - En Bretagne (saison 2018/2019) :
 - Nombre de U11 : 38 -> part fédérale : 342 € (manque à gagner : 342 €)
 - Nombre d'Avenir : 31 -> part fédérale : 279 € (manque à gagner : 155 €)
 - Soit un manque à gagner de 497€ pour la Bretagne
 - » Aux alentours de 6500€ en comptabilisant toutes les ligues sur la part fédérale

Merci A vous la parole !



DELAMARCHE Jean-Michel

Président de la Ligue de Bretagne de Billard

Email : jmdelamarche@gmail.com

